

Rapport de gestion 2023



Caisse du Bas-Rhin



CAAAA

Caisses d'Assurance-Accidents Agricoles

Alsace-Moselle

RAPPORT DE GESTION

ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

DE L'EXERCICE 2023

Le président et les membres du Comité-directeur de la Caisse d'assurance-accidents agricole du Bas-Rhin ont l'avantage de présenter :

- aux membres élus à l'assemblée générale
- à l'autorité de tutelle, Monsieur le directeur du Travail, chef de la Mission Nationale de Contrôle des organismes de sécurité sociale (MNC)
- aux invités

le rapport de gestion administrative et financière retraçant l'activité de la Caisse au cours de l'exercice 2023.

Cette procédure est conforme :

- aux dispositions de l'article 972 du Code des assurances sociales en vigueur en Alsace-Moselle
- à l'article 18 des statuts de notre Caisse.

Au terme de l'année 2023, la Caisse d'assurance-accidents agricole du Bas-Rhin a clos le 134^{ème} exercice de son fonctionnement.

Le 1^{er} janvier 2024, elle a entamé sa 135^{ème} année d'activité.

Schiltigheim, le 28 mai 2024.

TABLE DES MATIERES

Chapitres		Pages
Chapitre I	ORGANISATION ADMINISTRATIVE	5 à 6
Chapitre II	LA GESTION TECHNIQUE DES ACCIDENTS	7 à 11
Chapitre III	LES PRESTATIONS « ACCIDENTS » VERSEES PAR LA CAISSE	13 à 15
Chapitre IV	LES PRESTATIONS EXTRALEGALES	17 à 18
Chapitre V	LA PREVENTION DES ACCIDENTS	19 à 24
Chapitre VI	LE FINANCEMENT DE LA CAISSE	25 à 27
Chapitre VII	LA GESTION FINANCIERE	29 à 32
Chapitre VIII	LA VERIFICATION DES COMPTES	33



L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

A. Le Comité-directeur

période du 1er juin 2021 au 31 mai 2025

Représentants des non-salariés : en fonction depuis

Agriculture

1.	Thomas BLUM	Dorlisheim	2005
2.	Katia BREHM	Dehlingen	2021
3.	Paul FRITSCH	Meistratzheim	2017
4.	Lucien HOENEN	Nordheim	1997
5.	Fabien METZ	La Wantzenau	2013
6.	Jean-Marc PFRIMMER	Weitbruch	2017
7.	Denis RAMSPACHER	Kienheim	2005
8.	Patricia RENCKERT	Hohwiller	2017

Horticulture-maraîchage

9.	Frédéric GENY	Sélestat	2005
----	---------------	----------	------

Viticulture

10.	Pierre HUCHELMANN	Stotzheim	2001
11.	Vincent KIEFFER	Itterswiller	2001

Forêt

12.	Vincent OTT	Strasbourg	1997
-----	-------------	------------	------

Représentants des salariés :

13.	Christophe FEHRENBACH UNSA	Muttersholtz	2021
14.	Bernard GROSS CGT	Schirmeck	2005
15.	Marc HERRMANN CFDT	Strasbourg	2017
16.	Magali WOLFF CFE/CGC	Hoerdts	2021
17.	Didier GROSS CFTC	Veckersviller	2013

B. Le Bureau

période du 1er juin 2021 au 31 mai 2025

Président :	Denis RAMSPACHER
Vice-président :	Thomas BLUM
Vice-président :	Vincent KIEFFER
Vice-président :	Bernard GROSS
Secrétaire :	Vincent OTT
Trésorier :	Katia BREHM
Assesseurs :	Pierre HUCHELMANN Didier GROSS

Président de la Commission des prestations : Vincent KIEFFER

Président de la Commission de prévention : Thomas BLUM

Directeur :	David FRANK
Chef du service Prestations :	Stéphane VENTURI
Chef du service Comptabilité :	Hervé JUNG
Chef du service Informatique	Jérémy ZIMMERMANN

Nécrologie :

Une pensée toute particulière pour **Madame Chantal GAY**, déléguée titulaire non-salariée depuis le 1^{er} juin 2001 sur le canton de ROSHEIM, qui nous a quittés le 19 janvier 2024. Depuis le 1^{er} juin 2021, elle a été nommée Réviseur aux comptes de la CAAA. Soucieuse de la préservation des particularités du régime agricole Alsace-Moselle, Chantal Gay a suivi avec assiduité les réunions d'information des délégués pendant plus de 20 années.





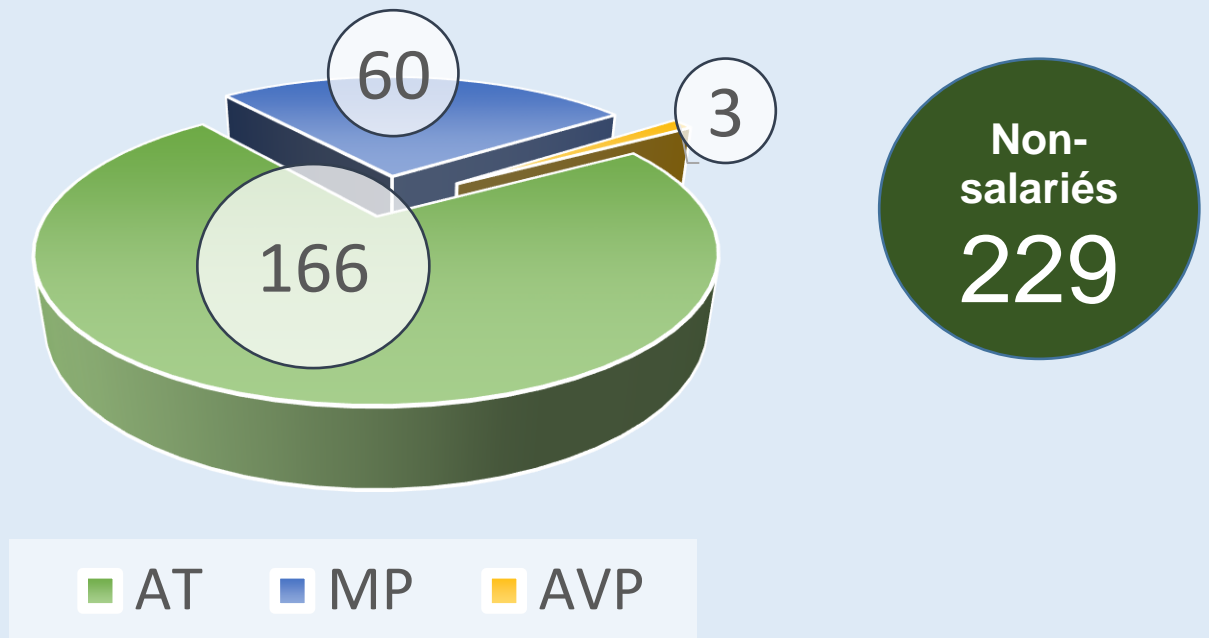
LA GESTION TECHNIQUE DES ACCIDENTS

1. L'ANNEE 2023 EN CHIFFRES

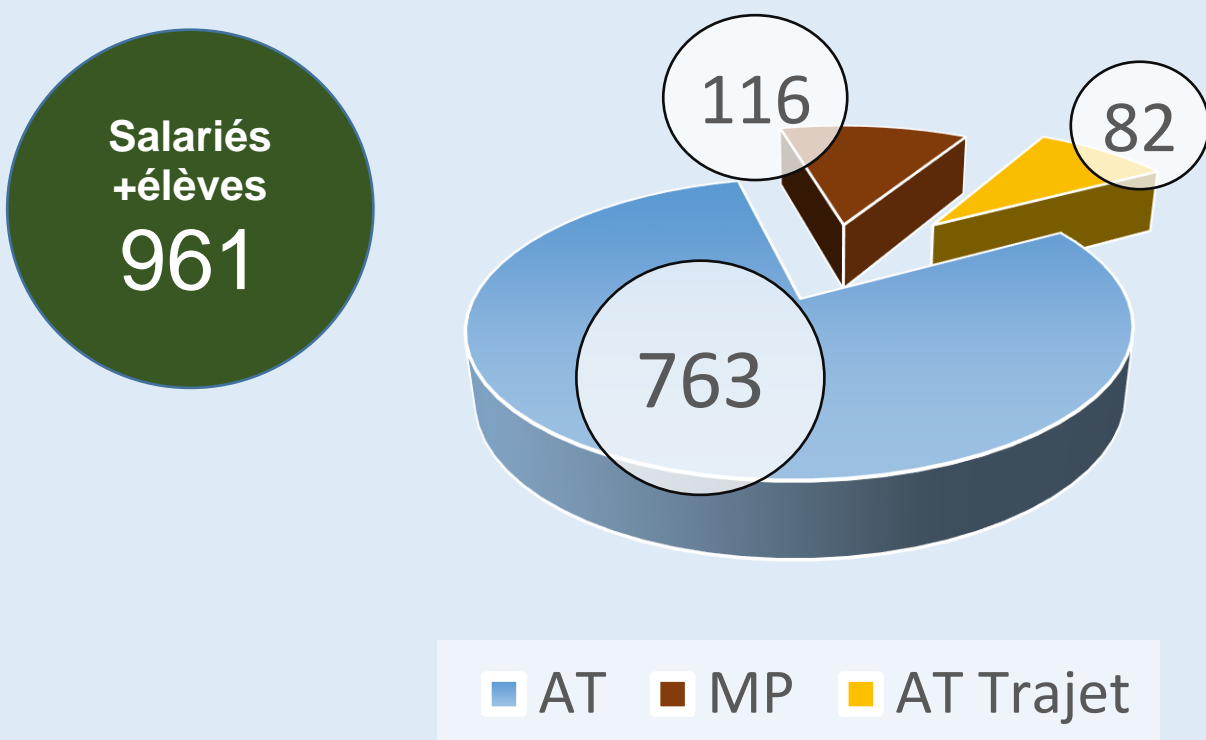
	2023	2022	Evol. % 2023/2022
NOMBRE TOTAL DE SINISTRES DECLARES :	1.190	1.251	-4,87
Dont 900 hommes et 290 femmes			
dont A.T. – M.P. – A.T. Trajet :	1.156	1.221	-5,32
A.V.P. :	3	8	-62,50
élèves :	31	22	+40,90
Dont nombre total d'accidents mortels déclarés :	4	5	-20,00
Attribution de rentes ou de pensions nouvelles :	152	249	-38,95
Nombre d'ayants-droit à une rente :	2.720	2.690	+1,11
dont non-salariés :	1.123	1.145	-1,92
salariés :	1.597	1.545	+3,56
Nombre total de rentes ou pensions versées :	3.903	3.833	-1,82
dont non-salariés :	1.871	1.955	-4,29
salariés :	2.032	1.878	-8,20
Total des charges :	15.291.227,99 €		
Total des produits :	16.075.569,71 €		
Solde créditeur :	784.341,72 €		

2. LES ACCIDENTS ET MALADIES PROFESSIONNELLES DECLARES

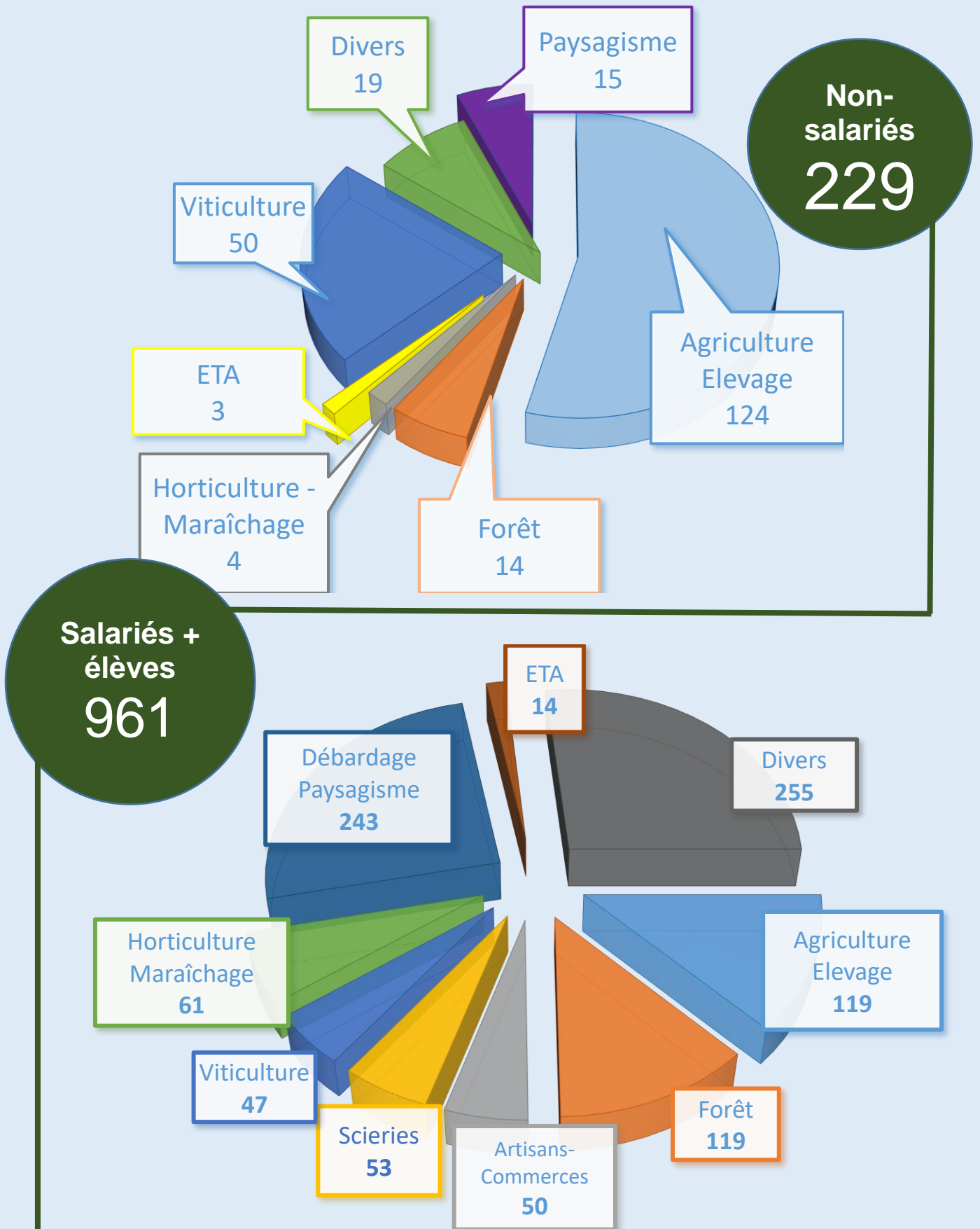
Chez les **non-salariés**, 229 accidents et maladies professionnelles ont été enregistrés, dont 166 accidents du travail, 60 maladies professionnelles et 3 accidents de la vie privée.



Chez les **salariés**, 930 accidents et maladies professionnelles ont été enregistrés, dont 732 accidents du travail, 116 maladies professionnelles et 82 accidents de trajet. 31 **élèves** de l'enseignement public agricole ont été victimes d'un accident en 2023.



AT/MP EN 2023 PAR SECTEUR D'ACTIVITE



CAUSES DES AT/MP **NON SALARIES**

<i>Cause</i>	<i>nombre</i>
<i>Autres éléments (installations, matériel, accessoires)</i>	38
<i>Outils à main motorisés ou non</i>	30
<i>Animaux</i>	26
<i>Élément matériel inconnu et absence d'élément matériel</i>	22
<i>Véhicules et équipements de transport - manutention des véhicules</i>	17
<i>Machines et matériels mobiles</i>	16
<i>Éléments végétaux non transformés</i>	9
<i>Autres</i>	6
<i>Machines et appareils fonctionnant à poste fixe</i>	5
<i>Maladies professionnelles</i>	60
Total	229

CAUSES DES AT/MP **SALARIES**

<i>Cause</i>	<i>nombre</i>
<i>Autres éléments (installations, matériel, accessoires)</i>	310
<i>Élément matériel inconnu et absence d'élément matériel</i>	133
<i>Éléments végétaux non transformés</i>	109
<i>Véhicules et équipements de transport - manutention des véhicules</i>	74
<i>Outils à main non motorisés</i>	64
<i>Animaux</i>	53
<i>Outils à main motorisés ou utilisant de l'énergie</i>	34
<i>Machines et appareils fonctionnant à poste fixe</i>	26
<i>Machines et matériels mobiles</i>	25
<i>Autre</i>	17
<i>Maladies professionnelles</i>	116
Total	961

LES ACCIDENTS MORTELS



Quatre accidents mortels sont à déplorer :

- Accident d'un non-salarié retraité, né le 19/9/1950, survenu le 15/9/2023 : en descendant d'une pente raide avec un ensemble tracteur/remorque, la victime est éjectée et tombe avec la tête sur le béton. Souffrant d'une hémorragie cérébrale massive, elle décède à l'hôpital 2 jours plus tard.
- Accident d'un non-salarié retraité, aide-bénévole, né le 14/8/1945, survenu le 16/10/2023 : décès suite à un arrêt cardiaque au volant de sa moissonneuse-batteuse.
- Accident d'un salarié retraité, travailleur occasionnel, né le 10/12/1958, survenu le 6/12/2023 : décès suite à un arrêt cardiaque alors qu'il descendait les bois de taille dans les vignes.
- Maladie professionnelle d'un non-salarié, né le 18/9/1958 : décès survenu le 18/10/2023 suite à une maladie professionnelle MP59 hémopathies malignes provoquées par les pesticides. La demande de reconnaissance avait été déposée le 18/3/2022.

LES MALADIES PROFESSIONNELLES

Maladies professionnelles	Tableau N°	NS	SAL	Total
Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures au travail	039	25	92	117
Affections manipulation charges lourdes	757	4	9	13
Autres maladies professionnelles non précisées	999	6	6	12
Cancer de la prostate provoqué par les pesticides	061	11	1	12
Affections consécutives aux vibrations	057	3	1	4
Lésions chroniques du ménisque	053	2	2	4
Maladie de Parkinson	058	3	0	3
Hémopathies malignes provoquée par les pesticides	059	3	0	3
Maladie de Lyme	705	1	1	2
Affections professionnelles provoquées par le bruit	046	0	2	2
Affections inhalation poussière d'amiante	047	0	1	1
Cancer pulmonaire lié à l'amiante	747	0	1	1
Affections respiratoires de mécanisme allergique	045	1	0	1
Affections vibrations, chocs outils ou machines	029	1	0	1
Total		60	116	176



LES PRESTATIONS « ACCIDENTS » VERSEES PAR LA CAISSE

RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES PRESTATIONS LEGALES ACCIDENTS DU TRAVAIL, MALADIE PROFESSIONNELLE, ET ACCIDENT DE LA VIE PRIVEE

Nature des prestations	Année 2023		
	Non-salariés	Salariés	Total
PRESTATIONS EN NATURE			
- Traitement médicaux	298.848,83	416.984,50	715.833,33
- Variation sur prestations N/N-1	8.220,94	-28.091,19	-19.870,25
<i>Total des prestations en nature</i>	307.069,77	388.893,31	695.963,08
PRESTATIONS EN ESPECES			
- Indemnités journalières	0,00	2.696.035,23	2.696.035,23
- Variation sur I.J. N/N-1	0,00	-176.846,45	-170.427,46
- Rentes aux accidentés	3.798.086,49	3.949.807,19	7.747.893,68
- Rentes aux conjoints, descendants et ascendants	802.119,85	711.521,25	1.513.641,10
- Rachat de rente	0,00	0,00	0,00
- Indemnités en capital	-	177.622,65	177.622,65
<i>Total des prestations en espèces</i>	4.600.206,34	7.358.139,87	11.958.346,20
TOTAL prestations légales versées	4.907.276,11	7.747.033,18	12.654.309,29
PRESTATIONS Accident de vie privée			
- Traitements médicaux	519,55	0,00	519,55
- Pensions d'invalidité	40.772,56	0,00	40.772,56
TOTAL prestations AVP	41.292,11	0,00	41.292,11

Evolution 2023/2022

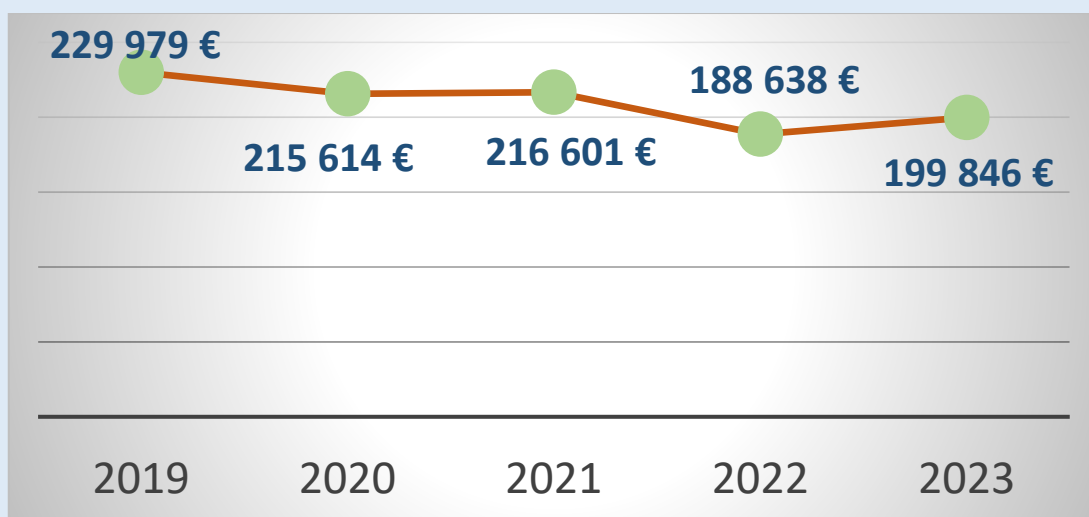
Total prestations légales versées	+1,00 %
Prestations en nature	-9,98 %
Prestations en espèces	+1,72 %

MONTANT DES INDEMNITES JOURNALIERES NON-SALARIES

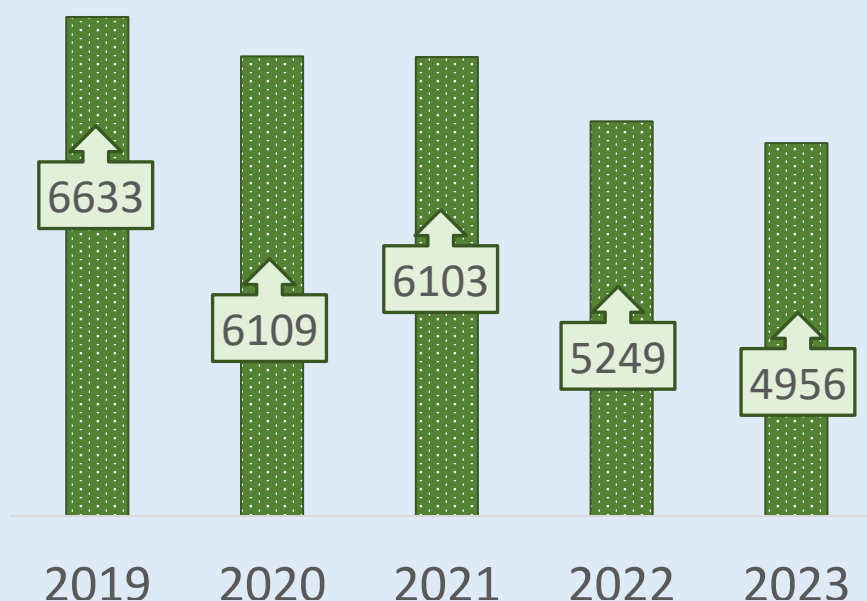
Pour cette catégorie d'assurés, en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle et si la victime est en arrêt de travail, des indemnités journalières sont versées dès le lendemain de l'AT/MP jusqu'à la fin de la 13^{ème} semaine d'arrêt de travail. Il s'agit d'une prestation extralégale qui a bénéficié d'une revalorisation au 1^{er} avril 2023.

Le gain journalier de base, revalorisé de **1,54 %**, s'élevait à :

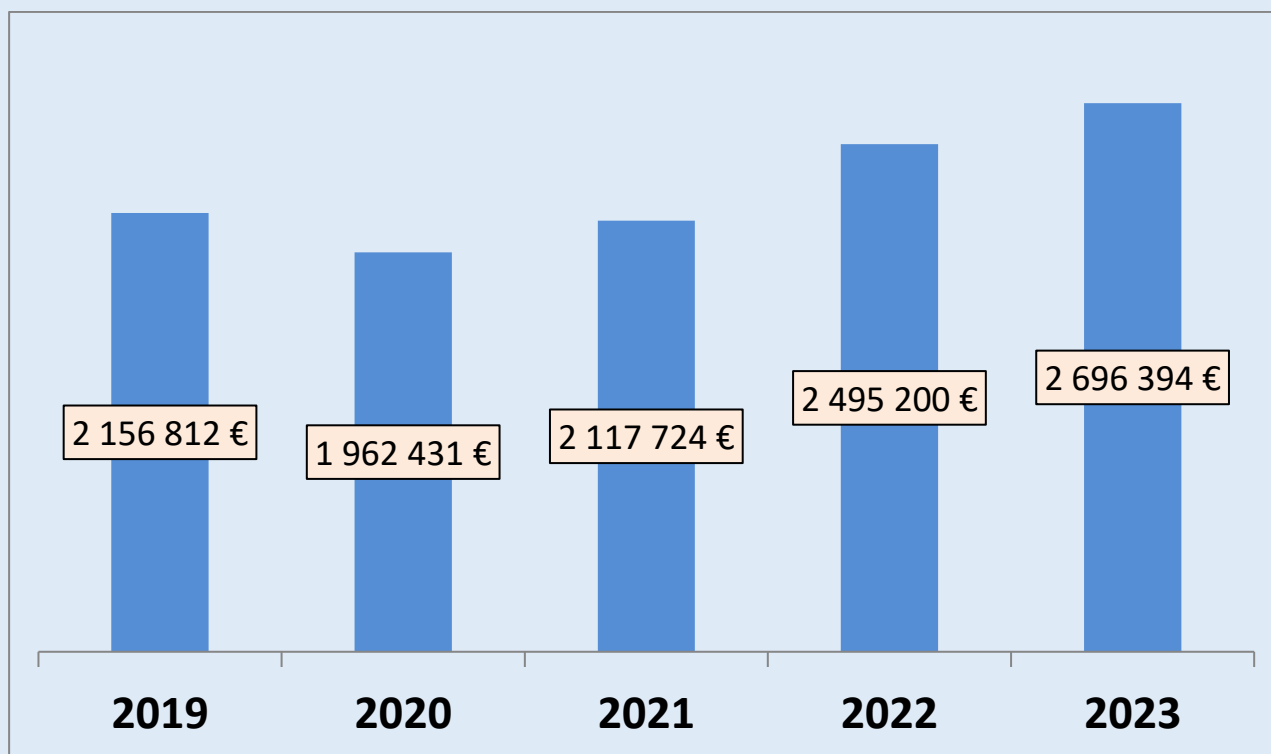
- | | | |
|-------------------------------------|------|---------|
| • I.J. chef d'exploitation | 60 % | 32,96 € |
| | 80 % | 43,94 € |
| • I.J. du conjoint ou aide familial | 60 % | 29,96 € |
| | 80 % | 39,95 € |



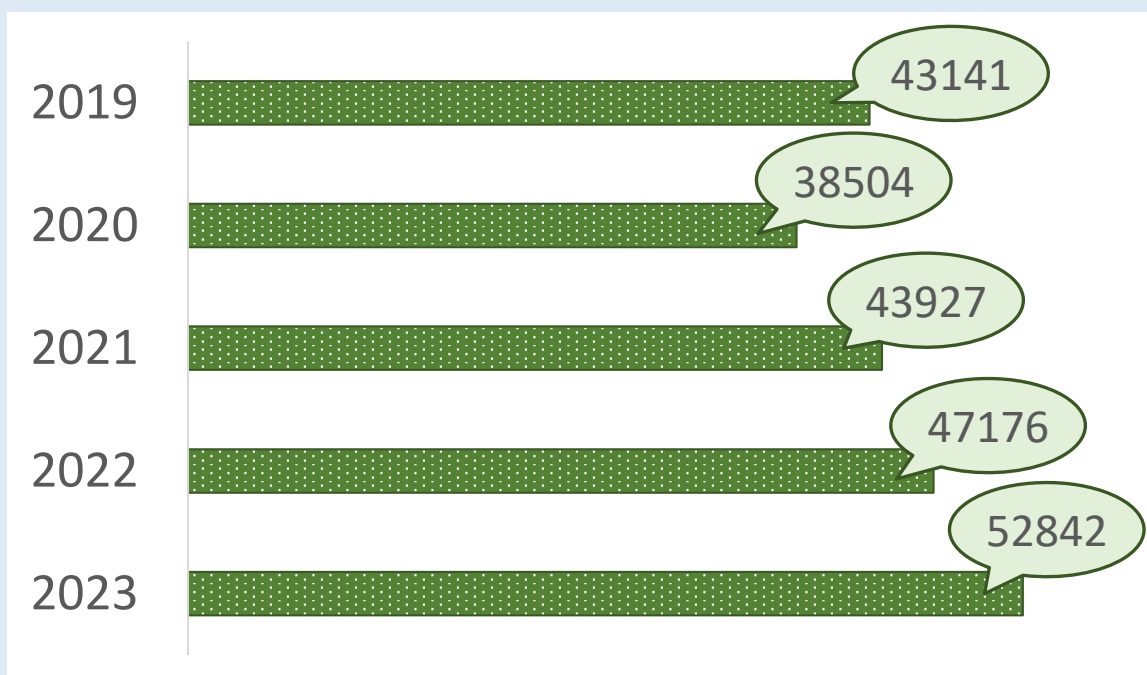
NOMBRE DE JOURS D'ARRET DE TRAVAIL INDEMNISES



MONTANT DES INDEMNITES JOURNALIERES SALARIES



NOMBRE DE JOURS D'ARRET DE TRAVAIL INDEMNISES

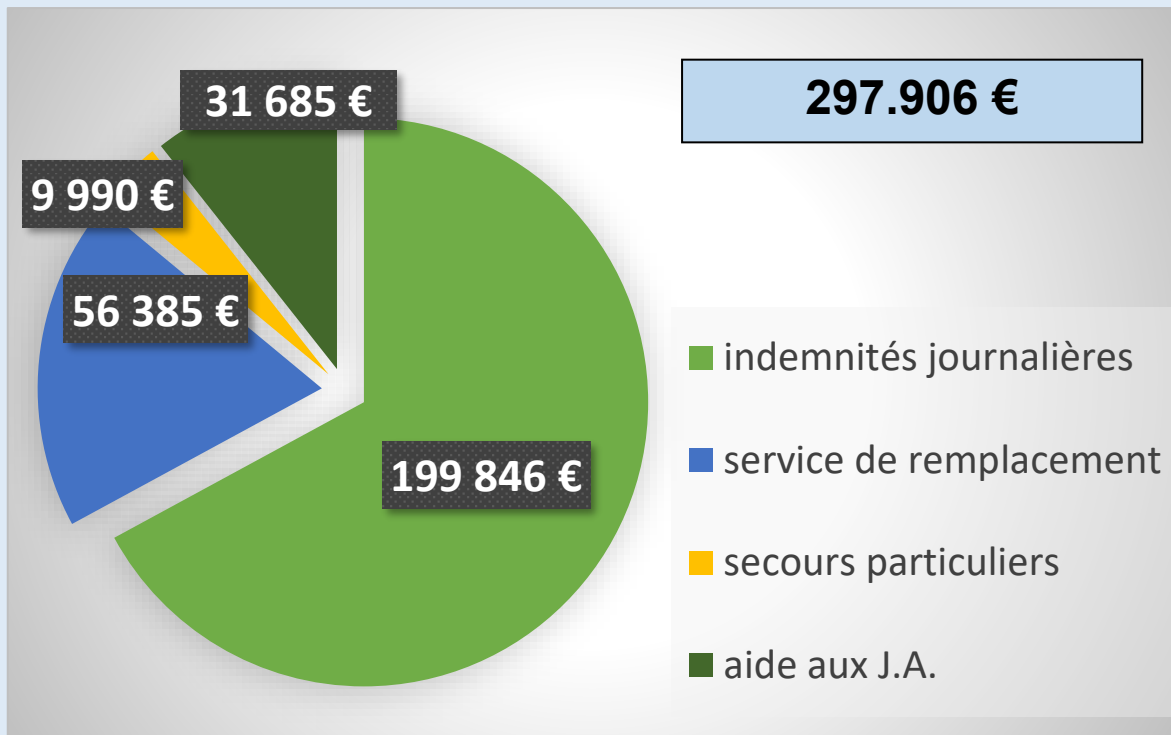




LES PRESTATIONS EXTRALEGALES 2023

Les prestations extralégales ne sont pas obligatoires. Elles permettent à la Caisse de combler, là où cela s’avère nécessaire, les lacunes de la législation sociale, donnant ainsi une dimension plus humaine à son action. Ces dépenses figurent dans les charges techniques.

Elles comprennent les indemnités journalières versées aux non-salariés, les dépenses du Service de remplacement, les autres secours aux assurés et le remboursement des cotisations foncières aux jeunes agriculteurs qui s’installent. Le montant global de ces dépenses extralégales s’est élevé à 297.906,12 €.



1. Les indemnités journalières d’incapacité temporaire versées aux assurés non-salariés (accidents du travail, maladie professionnelle ou accidents de la vie privée)

Année	Nombre		Montant
	Bénéficiaires	Journées indemnisées	
2021	128	6103	216.601,29 €
2022	127	5249	188.637,78 €
2023	116	4956	199.845,99 €

Montant de l'indemnité journalière des assurés non-salariés

Date d'effet	pendant les 28 premiers jours		à partir du 29 ^{ème} jour	
	Gain		Gain	
	normal	majoré	normal	majoré
1.4.2021	27,87	30,66	37,16	40,88
1.4.2022	28,37	31,21	37,83	41,61
1.7.2022	29,51	32,46	39,34	43,28
1.4.2023	29,96	32,96	39,95	43,94

2. Aides sociales versées par la Caisse dans le cadre du service de remplacement

Année	Nombres		Montants en €	
	Dossiers traités	jours accordés	Indemnités versées	Prix de journée
2021	63	1 025	97.375 €	95 €
2022	53	1 090	109.000 €	100 €
2023	38	537	56.385 €	105 €

3. Secours particuliers aux victimes

Montant attribué en 2023 : **9.990,03 €**

4. Exonération partielle de la cotisation foncière Caaa en faveur des jeunes agriculteurs qui s'installent.

Nombre d'exonérations accordées en 2023 : **102** dossiers pour un montant total de **31.685 €**, soit en moyenne 310,64 €/jeune agriculteur.

Année d'installation	3 ^{ème} année	2 ^{ème} année	1 ^{ère} année
Montant total versé en €	7.576	9.270	14.839
Nombre de J.A. aidés	32	29	41

LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le service prévention de la Caisse d'Assurance-Accidents Agricole du Bas-Rhin accompagne le monde agricole à promouvoir la sécurité et les conditions de travail au quotidien dans les entreprises. Le présent chapitre retrace l'activité de la Caisse dans le domaine de la prévention des risques professionnels durant l'année **2023**.

La présentation reprend les paragraphes suivants :

1. Le plan Santé Sécurité au Travail en agriculture 2021-2025
2. Les actions connexes
3. La réunion d'information des délégués sur le mal-être en agriculture
4. Les aides financières incitatives
5. Les subventions exceptionnelles
6. Le bilan financier

A l'écoute du mal-être agricole

Soutiens gratuits, confidentiels et personnalisés en Alsace

Caisses d'Assurance-Accidents Agricoles

Bas-Rhin
03.88.19.55.19
prevention@caaa67.fr

Haut-Rhin
03.89.55.64.87
prevention@caaa68.fr

CAAA
Caisse d'Assurance-Accidents Agricoles
Alsace-Moselle

Agri'Ecoute
06.69.39.29.19

Ligne Détresse
06.42.53.60.99

Cellule Pluridisciplinaire de Maintien dans l'Emploi
(Contact en interne)

Service Santé Sécurité au Travail
santeautravail.blf@alsace.msa.fr

Numéro national de prévention du suicide
3114

Cellule RÉAGIR
Bas-Rhin 03.88.19.17.18
Haut-Rhin 03.89.20.97.36

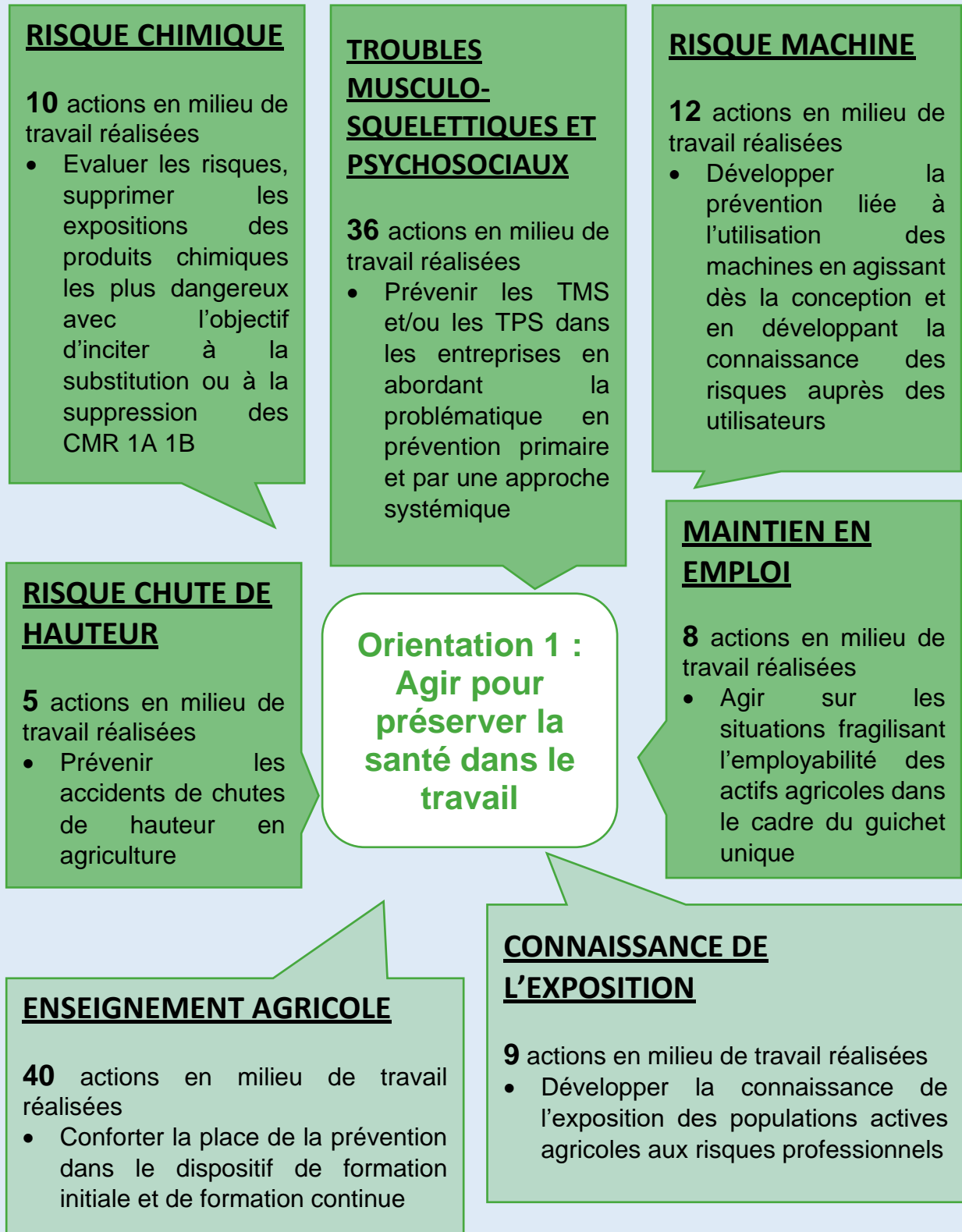
SAMU
Service d'Aide Médicale d'Urgence
15
Urgence médicale
112
Numéro d'appel d'urgence européen
18
Pompiers
17
Police / gendarmerie

CAAA
Caisse d'Assurance-Accidents Agricoles
Alsace-Moselle



1. – LE PLAN SANTE SECURITE AU TRAVAIL EN AGRICULTURE 2021-2025

Tous les 5 ans, en collaboration avec la MSA Alsace, la CAAA du Haut-Rhin et la CAAA du Bas-Rhin définissent le Plan Santé-Sécurité au Travail en agriculture. Il permet de donner aux professionnels agricoles la capacité d’agir pour leur santé et la performance de leur entreprise.



MUTATIONS ET TRANSITIONS AGRICOLES

1 action en milieu de travail réalisée

- Accompagner les mutations et les transitions agricoles en intégrant les

PREVENTION PRIMAIRE

5 actions en milieu de travail réalisées

- Développer la prévention primaire concernant la conception et l'aménagement des lieux de travail, des matériels et des organisations

NOUVELLES TECHNOLOGIES

1 action en milieu de travail réalisée

- Accompagner la mise en place des nouvelles technologies en intégrant les dimensions de SST (digital, drones, commande à distance, exosquelettes...)

**Orientation 2 :
Accompagner les projets et les transitions**

MAL-ÊTRE

8 actions en milieu de travail réalisées

- Prévenir le mal-être professionnel des actifs agricoles matériels et des organisations

IMPLICATION DES ELUS

1 action en milieu de travail réalisée

- Renforcer l'implication des élus dans la construction des stratégies d'action SST et de leur déploiement dans les territoires

TRANSVERSALITE

1 action en milieu de travail réalisée

- Renforcer les relations auprès des autres acteurs de santé dans l'objectif de développer le lien santé publique / santé au travail sur les territoires

**Orientation 3 :
Développer la relation de service**

2 - LES ACTIONS CONNEXES

Les conseillers en prévention assurent des missions de santé au travail et de prévention des risques professionnels sur l'ensemble du département du Bas-Rhin.

2 actions pour la vie du réseau santé sécurité au travail, de la construction du plan SST aux COPIL SST Grand Est, en présentiel ou en visioconférence.

1 évènement en présence du service, le concours de labour

1 réunion inter-régimes en collaboration avec la CARSAT, la CCMISA, la DREETS et l'INRS.

1 participation au groupe national/régional autour de la méthanisation.

11 actions de capitalisation : des rencontres de fournisseurs d'équipements de protection et de prévention au travail, et des partages entre organismes.

15 réunions de coordination entre les conseillers en prévention des CAAA au cours desquelles sont discutées les actions de prévention réalisées, annulées, en cours ou à développer.

6 commissions Santé-sécurité et conditions de travail.

3 – LA REUNION D'INFORMATION

La réunion d'information des délégués a été co-construite avec la CAAA du Haut-Rhin sur le thème des risques psychosociaux et présenté en 3 temps :

- Présentation et repérage des situations sensibles
- Table ronde avec les différents intervenants pour la gestion des dossiers
- Pièce de théâtre pour clôturer les interventions

Les échanges furent riches et nombreux entre les 120 personnes venues pour s'informer et pour certains, trouver des solutions face à des situations parfois difficiles.



4. – LES AIDES FINANCIERES INCITATIVES

Les aides versées s'élèvent à **108.100,13 €**, montant en hausse de 4,86 % par rapport à 2022.

Aides financières attribuées	2023		2022	
	Nombre	Montant €	Nombre	Montant €
Harnais anti-chutes	7	718,60	11	943,00
Casques à souder à cristaux liquides	5	148,33	7	319,89
Sièges de tracteur avec ceinture	90	31.415,33	101	36.924,68
Sièges de tracteur basse fréquence	19	11.952,65	0	0,00
Protecteurs d'arbre de transmission et moteurs hydraul. en rempl. de cardan	19	1.753,24	23	1.887,01
Gant de protection sécateur assisté	6	122,30	6	191,10
Filtres anti-poussières	4	33,38	0	0,00
Protections auditives personnalisées	34	1.354,85	117	4.629,05
Harnais taille-haie	1	50,33	1	46,00
Installations de contention	4	8.000,00	6	10.550,00
Cages et couloirs de contention	11	14.637,15	8	9.215,00
Equipement protection phytosanitaire (kit)	2	131,19	2	68,21
Masques de protection des voies respiratoires	73	3.387,34	229	2.696,69
Cartouches ou filtres phytosanitaires	135	1.555,32	113	1.259,13
Combinaisons, gants, lunettes (traitement phytosanitaire)	259	1.880,87	832	3.687,39
Filtres antitoxiques de cabines	64	5.513,67	84	7.289,13
Appareils de manutention des roues de tracteur	21	7.690,42	28	8.854,87
Equipement de protection tronçonneuse	1	131,53	1	48,46
Chaussures et bottes de sécurité forestières	51	3.528,05	68	4.456,76
Pantalons et vestes anti-coupure	84	4.272,50	112	4.919,08
Casques et gants de bûcheronnage	40	1.307,25	332	1.993,51
Casque anti-bruit	89	596,77	203	1.289,71
Masques poussière jetables	2	36,65	1796	945,51
Lève-tête pour bovins	2	120,00	1	60,00
Dispositifs TMS (brouette ergonomique, taxi-lait, exosquelette)	7	7.000,00	0	0,00
Dispositif pour travailleur isolé	7	762,41	8	807,35
Total		108.100,13		103.081,53 €

5. – LES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Dans le cadre de son programme de prévention des accidents du travail, la Caisse d'assurance-accidents agricole du Bas-Rhin encourage financièrement les entreprises assurées au régime agricole qui s'engagent à intégrer la prévention et la sécurité des personnes dans la gestion de leur entreprise.

Elle les accompagne dans leur projet d'amélioration des conditions de travail des salariés, à travers des visites sur place, des analyses de postes et des choix d'équipements et matériels coûteux permettant de préserver ou de ménager les efforts des salariés, dans le but de limiter au maximum les risques d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

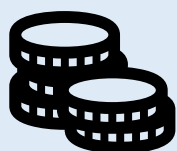
Pour des projets d'envergure, un contrat de prévention pluriannuel peut être établi entre la Caisse et l'entreprise avec fixation d'objectifs, suivi, contrôle et versement d'une aide financière, si les objectifs sont atteints.

En 2023, **41.565,15 €** ont été versés à des entreprises dans le cadre de ces aides exceptionnelles, un montant en très forte hausse (28.368,00 € en 2022), preuve de la volonté de la Commission de prévention d'accompagner les entreprises à l'acquisition de matériels permettant de proposer à leurs salariés, des conditions de travail optimales.

6. – LE BILAN FINANCIER

Les manifestations agricoles et les formations professionnelles ayant retrouvé un rythme normal depuis 2022, le service Prévention a poursuivi en 2023 ses actions en faveur de l'information et la sensibilisation à la sécurité, avec un effort particulier sur la formation. Sous l'impulsion d'une forte augmentation des demandes d'aides exceptionnelles, dont les dossiers sont instruits par la Commission de prévention deux fois par an, le total des aides financières versées est en hausse par rapport à 2022 à 149.665,28 € (+13,85 %). Les demandes d'aides financières incitatives pour l'achat de matériel de sécurité restent soutenues et contribuent également à l'augmentation de ce poste de dépenses. Le total des charges de prévention s'élève à **199.400,73 €**, en hausse de 10,32 %.

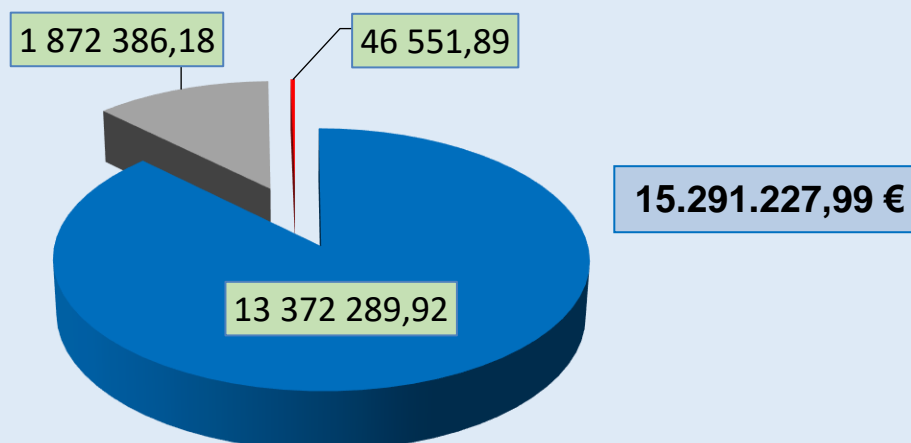
ACTIONS ENTREPRISES	DEPENSES 2023 en €	DEPENSES 2022 en €
Documents, publicité et supports audio-visuels	1.416,00	4.801,05
Participations à des manifestations (démonstrations, achat goodies, remise de prix...)	13.305,39	12.383,29
Frais réunions	10.483,45	11.017,16
INFORMATION ET SENSIBILISATION	25.204,84	28.201,50
Formations sauveteurs secouristes du travail	20.725,08	2.876,16
Matériel de formation	3.805,53	2.708,40
FORMATION	24.530,61	21.083,97
AIDES FINANCIERES ET AIDES EXCEPTIONNELLES	149.665,28	131.449,53
TOTAL DEPENSES DE PREVENTION	199.400,73	180.735,00



LE FINANCEMENT DE LA CAISSE

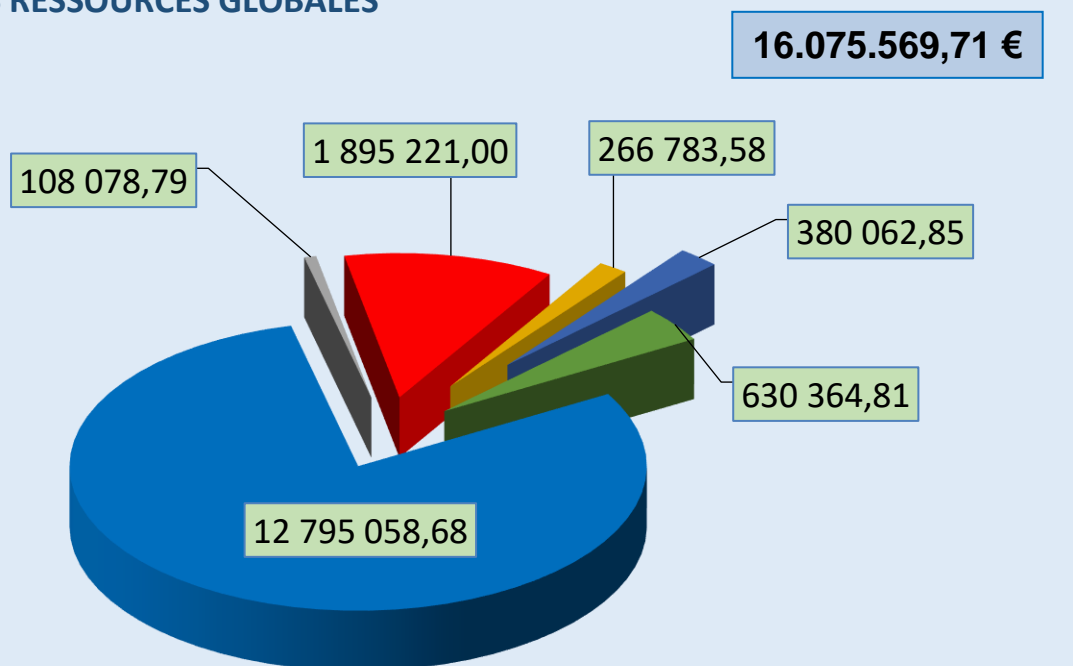
1. LA CHARGE FINANCIERE GLOBALE

En 2023, le montant de la charge financière de la Caisse s'est élevé à 15.291.227,99 €, en baisse de 6,01 % par rapport à 2022.



- Charges de gestion technique
- Charges de gestion courante
- Charges financières, charges exceptionnelles et impôts sur les sociétés

2. LES RESSOURCES GLOBALES



- Financement professionnel
- Financement extra-professionnel
- Produits exceptionnels
- Produits de gestion technique
- Produits de gestion courante
- Produits financiers

3. LE FINANCEMENT PROFESSIONNEL

a) Les cotisations foncières (rôle principal)

EVOLUTION DU NOMBRE D’HECTARES SOUMIS A COTISATION
PAR LA CAAA DU BAS-RHIN
REPARTITION DES CONTENANCES CADASTRALES TOTALE
PAR NATURE DE CULTURE

Nature de culture	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Champs et prés	217 124	217 012	216 754	216 640	216 811	216 648
Vignes	7 335	7 326	7 351	7 349	7 350	7 351
Bois	113 425	113 422	113 533	126 482	156 893	156 749
Jardins + vergers	9 950	9 948	9 890	9 862	9 828	9 783
Landes + étangs	9 879	9 855	9 772	9 513	10 009	10 062
Total	357 713	357 563	357 300	369 846	400 891	400 593

COUVERTURE DE LA COTISATION FONCIERE PAR LE PRODUIT
DES BAUX DE CHASSE

Année	Nombre de communes	Montant total des cotisations émises	Couverture au moyen du produit des baux de chasse – communes				Recouvrement avec l’impôt foncier non bâti	
			(1)	(2)	Montant €	%	Montant €	%
2018	527	5 784 649	22	88	546 996	9,46	5 237 653	90,59
2019	517	5 784 731	22	88	547 190	9,45	5 237 541	90,55
2020	517	5 553 391	22	89	538 148	9,69	5 015 243	90,31
2021	514	5 331 208	21	89	518 984	9,73	4 812 224	90,27
2022	514	5 331 222	20	90	512 113	9,61	4 819 009	90,39
2023	514	5 331 175	21	89	512 910	9,62	4 818 265	90,38

(1) nombre de communes couvrant la totalité des cotisations foncières

(2) nombre de communes couvrant ces cotisations partiellement.

b) Cotisations des entreprises connexes (rôle spécial)

Certaines activités assurées, qui relèvent des professions agricoles et para-agricoles, ne peuvent être imposées par l'intermédiaire de l'impôt foncier. Il est donc nécessaire de les soumettre à des cotisations basées sur un gain professionnel forfaitaire égal à celui qui sert au calcul des rentes des non-salariés en fonction du nombre de journées de travail de l'activité considérée et du taux de cotisation du risque basé sur le barème homologué par la Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Alsace. Le produit de ces cotisations a été de **385.090 €** (337.876 € en 2022).

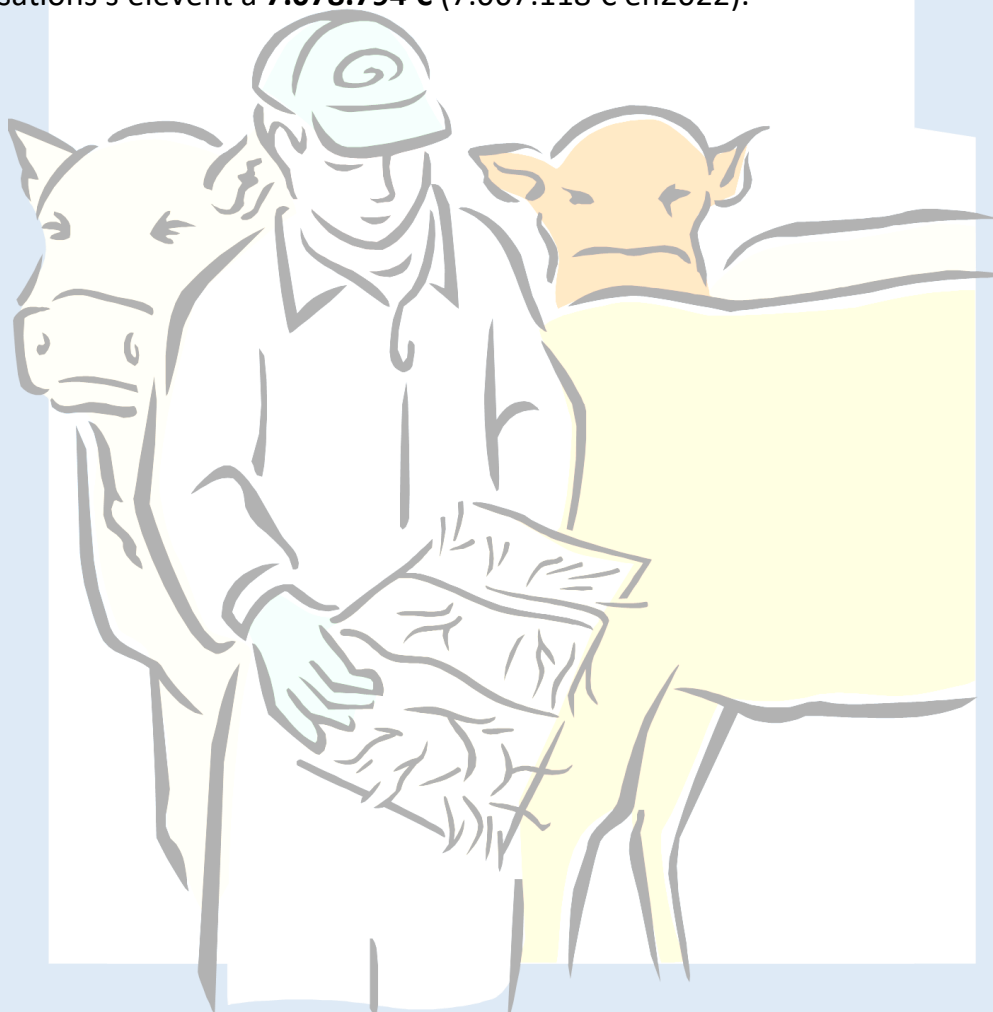
c) Cotisations sur salaires

Il faut noter que les salaires des ouvriers agricoles non spécialisés ne font pas l'objet d'une imposition spéciale. En effet leur risque d'accident est couvert par la cotisation foncière de l'exploitation agricole.

Pour les ouvriers qualifiés, le salaire total, après déduction de la contre-valeur de la cotisation foncière, est soumis à la cotisation sur salaire.

Les autres employeurs, comme les organismes de mutualité, coopération et de crédit, les bûcherons des forêts domaniales, paient les cotisations exclusivement sur les salaires totaux en fonction du barème définissant les taux de cotisation.

Ces cotisations s'élèvent à **7.078.794 €** (7.067.118 € en 2022).



LA GESTION FINANCIERE

Les éléments relatifs à la gestion financière de la Caisse au cours de l'exercice 2023 ressortent des tableaux qui figurent aux pages suivantes, à savoir :

- ✓ le bilan
- ✓ le compte de résultat

et ce, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

LES FAITS MARQUANTS :

N° des comptes	ACTIF	EXERCICE 2022			2022 NET
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
205	1 - <u>ACTIF IMMOBILISE</u> A - <u>Immobilisations incorporelles</u> Logiciels	-	-	-	-
211	B - <u>Immobilisations corporelles</u> Terrains	24 207,38	0,00	24 207,38	24 207,38
213	Constructions	1 382 252,10	759 196,45	623 055,65	384 984,50
215	Installations techniques, matériels et outillages	19 391,89	19 391,89	0,00	-
218	Autres immobilisations corporelles	224 926,34	196 824,98	28 101,36	11 887,47
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	261 639,93
261	C - <u>Immobilisations financières</u> Titres de participations et parts dans les associations, syndicats et organismes de droit privé	22 975,00	0,00	22 975,00	22 975,00
272	Titres immobilisés	10 144 420,00	574 316,94	9 570 103,06	10 125 304,92
274	Prêts	-	-	-	-
276	Autres créances immobilisées	75 963,42	0,00	75 963,42	75 963,41
	1 - TOTAL ACTIF IMMOBILISE	11 894 136,13	1 549 730,26	10 344 405,87	10 606 962,61
	2 - <u>ACTIF CIRCULANT</u> A - <u>Stocks et en cours</u>				
4091	B - <u>Fournisseurs, intermédiaires sociaux, prestataires et comptes rattachés</u> Fournisseurs et intermédiaires sociaux	20 497,50	0,00	20 497,50	31 792,00
4092	Prestations dues à récupérer	33 591,97	0,00	33 591,97	13 226,18
4093	Recours contre tiers	20 438,16	0,00	20 438,16	17 303,32
41	C - <u>Créances d'exploitation</u> Clients, cotisants et comptes rattachés	2 559 459,78	119 868,52	2 439 590,26	2 280 199,76
42	Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
43	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-	-
44	Entités publiques	556 345,12	546 242,03	10 103,09	3 044,87
45	Organismes et autres régimes de sécurité sociale	1 173 870,00	0,00	1 173 870,00	-
46	Débiteurs et créditeurs divers	55 088,86	0,00	55 088,86	85 118,33
47	Comptes transitoires ou d'attente	-	-	-	-
50	D - <u>Disponibilités</u> Valeurs mobilières de placement	4 200 000,00	177 935,71	4 022 064,29	4 200 000,00
51	Banques, établissements financiers et assimilés	2 420 896,75	0,00	2 420 896,75	3 982 341,89
486	E - <u>Regularisations</u> Charges constatées d'avance	914,33	0,00	914,33	-
	2 - TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	11 040 187,14	844 046,26	10 197 055,21	10 613 025,45
	3 - <u>CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES</u> Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
	3 - TOTAL CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	-	-	-	-
	4 - <u>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF</u> Ecart de conversion	-	-	-	-
476	4 - TOTAL ECARTS DE CONVERSION	-	-	-	-
	TOTAL GENERAL 1 + 2 + 3 + 4	22 934 323,27	2 393 776,52	20 541 461,08	21 519 988,06

		PASSIF		EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
1 - <u>CAPITAUX PROPRES</u>				19 257 976,00	19 111 006,02
1063	Réserve statutaire			243 087,35	243 087,35
1068	Réserve générale			784 341,72	146 969,98
12	Résultat net de l'exercice (excédent ou déficit)			20 285 405,07	19 501 063,35
1 - TOTAL CAPITAUX PROPRES				67 554,33	80 376,33
2 - <u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>				67 554,33	80 376,33
2 - TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
3 - <u>DETTES</u>					
A - <u>Dettes financières</u>					
165	Dépôts et cautionnements reçus		8 291,00	7 811,00	
167	Emprunts et dettes assorties de conditions particulières		-	-	
B - <u>Cotisants et clients créditeurs</u>					
411	Clients (locataires)		-	-	
4192	Cotisants créditeurs		9 057,13	38 455,25	
4198	Prestations à payer		297 500,90	417 397,84	
C - <u>Dettes d'exploitation</u>					
40	Fournisseurs et factures non parvenues		163 004,97	155 401,20	
42	Personnel et comptes rattachés		64 397,40	54 684,63	
43	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		89 826,26	84 247,60	
44	Entités publiques (sauf 446)		19 284,75	17 102,76	
446	Impôts sur les bénéfices		40 549,00	62 587,00	
45	Organismes et autres régimes de sécurité sociale		126 638,01	40 458,47	
46	Débiteurs et créditeurs divers		4 898,12	81 782,46	
47 (sauf 477)	Comptes transitoires ou d'attente		0,00	93,19	
D - <u>Régularisation</u>					
487	Produits constatés d'avance		-	-	
3 - TOTAL DES DETTES			823 447,54	960 021,40	
4 - <u>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF</u>					
477	Ecart de conversion		-	-	
4 - TOTAL ECARTS DE CONVERSION			-	-	
TOTAL GENERAL 1 + 2 + 3 + 4			21 176 406,94	20 541 461,08	

CAISSE D'ASSURANCE-ACCIDENTS
AGRICOLE DU BAS-RHIN

COMPTE DE RESULTAT 2023

CHARGES	Exercice 2023	Exercice 2022	% variation	PRODUITS	Exercice 2023	Exercice 2022	% variation
A CHARGES de GESTION TECHNIQUE				A PROD. de GESTION TECHNIQUE			
Prest. légales Accidents du Travail	12 654 309,29	12 528 443,43	1,00%	Cotisations sur rôle principal	5 331 175,00	5 331 222,00	0,00%
Prest. Accidents de Vie-privée	41 292,11	34 094,64	21,11%	Cotisations sur rôle spécial	385 090,00	337 876,00	13,97%
Prest. extra-légales Action sanitaire et sociale	297 906,12	334 811,20	-11,02%	Cotisations sur salaires	7 078 793,68	7 067 118,00	0,17%
Actions de Prévention	199 400,73	180 735,00	10,33%	Compensation AT Salariés	1 895 221,00	1 895 534,00	-0,02%
Frais des Comm. Contentieux	4 818,19	4 039,77	19,27%	Recours contre tiers	91 347,49	107 801,10	-15,26%
Dépenses de Contrôle Médical	51 776,16	54 778,79	-5,48%	Autres produits techniques	991,75	1 063,61	-6,76%
Subventions de gestion technique	0,00	0,00	0,00%	Reprises s/prov. pour charges techniques	15 739,55	444 094,13	-96,46%
Pertes s/créances irrécouvrables	6 544,84	11 628,81	-43,72%				
Dot. aux provisions pour charges techniques	116 242,48	142 342,77	-18,34%				
S/TOTAL A	13 372 289,92	13 290 874,41	0,61%	S/TOTAL A	14 798 358,47	15 184 708,84	-2,54%
B CHARGES de GESTION COURANTE				B PROD. de GESTION COURANTE			
Achats	33 776,38	28 375,97	19,03%	Prestations de services	10 497,00	12 487,47	-15,94%
Services Extérieurs	225 391,94	123 514,61	82,48%	Subventions	0,00	5 333,36	-100,00%
Autres Services Extérieurs	275 578,55	235 441,61	17,05%	Revenu de l'immeuble	173 178,86	164 145,58	5,50%
Impôts-Taxes et vers. assimilés	131 157,71	118 249,42	10,92%	Reprises sur provisions	80 376,33	114 418,67	-29,75%
Charges de Personnel	1 011 367,62	908 914,29	11,27%	Autres produits de gestion courante	2 731,39	0,00	0,00%
Dotations aux amortissements et provisions	117 205,88	127 095,18	-7,78%				
Conseils et Assemblées	47 329,22	42 137,00	12,32%				
Autres charges de gestion courante	30 578,88	26 464,43	15,55%				
S/TOTAL B	1 872 386,18	1 610 192,51	16,28%	S/TOTAL B	266 783,58	296 385,08	-9,99%
I TOTAL CHARGES d'EXPLOIT (A+B)	15 244 676,10	14 901 066,92	2,31%	I TOTAL PROD d'EXPLOIT. (A+B)	15 065 142,05	15 481 093,92	-2,69%
II CHARGES FINANCIERES	0,00	752 252,65	-100,00%	II PRODUITS FINANCIERS	630 364,81	383 823,61	64,23%
III CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 002,89	553 862,85	-98,92%	III PRODUITS EXCEPTIONNELS	380 062,85	550 251,87	-30,93%
IV IMPOTS SUR LES SOCIETES	40 549,00	61 017,00	-33,54%				
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV)	15 291 227,99	16 268 199,42	-6,01%	TOTAL DES PRODUITS (I+II+III)	16 075 569,71	16 415 169,40	-2,07%
SOLDE Créiteur - BENEFICE	784 341,72	146 969,98	433,67%	SOLDE Débiteur - PERTE	-	-	-
TOTAL GENERAL	16 075 569,71	16 415 169,40	-2,07%	TOTAL GENERAL	16 075 569,71	16 415 169,40	-2,07%

CAAA du Bas-Rhin
Espace Européen de l'Entreprise
Maison de l'Agriculture
2 rue de Rome
67300 Schiltigheim
Tél : 03 88 19 55 19
Mail : caaa67@caaa67.fr



CAAA

Caisses d'Assurance-Accidents Agricoles

Alsace-Moselle